

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 avril 2026

N° VA_DEL2026_100

Objet : Deuxième affectation des crédits destinés aux associations sportives - dispositifs d'aide à la pratique sportive bourses aux jeunes et adult'sport au titre de l'année 2026

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Monir EL MOUNAOUI , ayant donné pouvoir à Delphine HERENT, Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Christian CARNOIS, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Kelly VERKINDERE.

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Villeneuve d'Ascq vise à favoriser l'accès de toutes et tous à la pratique sportive. Notamment à travers la mise en place des bourses aux jeunes et adult'sport.

Ce dispositif vise à soutenir les familles qui ont des difficultés financières résidant dans la commune souhaitant accéder à la pratique dans les clubs sportifs Villeneuvois.

La collectivité affirme sa volonté de garantir l'égalité d'accès au sport.

Le montant de cette attribution s'élève à 3 775 € pour cette deuxième affectation des crédits.

En cas de faute de l'association ou de non-respect du contrat d'engagement républicain, le versement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

Il est proposé aux membres du conseil :

- **d'autoriser le versement des crédits bourses aux jeunes et adult'sport pour un montant de 3 775 €;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant type avec chacune des associations concernées.**

Imputation comptable : 65748 30 5110

Politique publique (domaine-action-activité) : 11.6.1 Clubs / associations sportives

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 13 avril 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260407-222890B-DE-1-1
Date AR Préfecture : lundi 13 avril 2026

Attribution de bourses aux jeunes

Domaine 11(Sport Loisirs)- Action 6(soutien au sport de masse)-Activités 1(Clubs/associations)

Budget 2026 : 15 000 €

Nombres de dossiers :

69

Budget disponible : 10 640 €

Dossiers validés :

56

CLUBS	QF	COTISATION ENFANT	AIDE CLUB	Motif	Propositions CF	Décision municipale
AVAN NATATION	2	275 €	- €		124 €	125 €
	2	257 €	- €		116 €	115 €
	HCQ	222 €	- €	QF supérieur aux critères	- €	- €
	HCQ	257 €	- €	QF supérieur aux critères	- €	- €
	3	275 €	- €		83 €	85 €
	3	269 €	- €		81 €	80 €
	3	247 €	- €		74 €	75 €
	4	269 €	- €		54 €	55 €
	4	310 €	- €		62 €	60 €
	7/9				593 €	595 €
ESBVA	4	220 €	145 €		11 €	10 €
	HCQ	150 €	- €	QF supérieur aux critères	- €	- €
	HCR	150 €	- €	Revenus supérieurs au plafond	- €	- €
	3	150 €	- €		45 €	45 €
	3	180 €	- €		54 €	55 €
	3	180 €	- €		54 €	55 €
	4	220 €	- €		44 €	45 €
	4	220 €	- €		44 €	45 €
	HCQ	220 €	- €	QF supérieur aux critères	- €	- €
	3	180 €	- €		54 €	55 €
	HCQ	220 €	- €	QF supérieur aux critères	- €	- €
	4	210 €	- €		42 €	40 €
	4	180 €	30 €		23 €	25 €
	9/13				371 €	375 €
FOS VA	2	205 €	- €		92 €	90 €
	3	205 €	- €		62 €	60 €
	3	180 €	- €		54 €	55 €
	4	205 €	- €		41 €	40 €
	4	190 €	- €		38 €	40 €
	4	230 €	- €		46 €	45 €
	3	190 €	- €		57 €	55 €
	3	220 €	- €		66 €	65 €
	3	205 €	- €		62 €	60 €
	9/9				517 €	510 €

CLUBS	QF	COTISATION ENFANT	AIDE CLUB	Motif	Propositions CF	Décision municipale
INSTITUT DE JUDO	3	238 €	20 €		65 €	65 €
	3	238 €	30 €		62 €	60 €
	3	233 €	30 €		61 €	60 €
	3	233 €	20 €		64 €	65 €
	3	238 €	20 €		65 €	65 €
	3	256 €	20 €		71 €	70 €
	6/6					389 €
JUDO CLUB FLERS SART	2	189 €	- €		85 €	85 €
	2	169 €	- €		76 €	75 €
	4	189 €	- €		38 €	40 €
	1	189 €	- €		123 €	125 €
	HCQ	189 €	- €	QF supérieur aux critères	- €	- €
	HCQ	189 €	- €	QF supérieur aux critères	- €	- €
	4/6					322 €
LA RAQUETTE	2	313 €	- €		109 €	110 €
	2	263 €	- €		118 €	120 €
	3	163 €	- €		49 €	50 €
	3	163 €	- €		49 €	50 €
	3	163 €	- €		49 €	50 €
	3	336 €	- €		101 €	100 €
	3	336 €	- €		101 €	100 €
	7/7					576 €
SAINT JEAN BAPTISTE	HCR	185 €	- €	Revenus supérieurs au plafond	- €	- €
	HCQ	185 €	- €	QF supérieur aux critères	- €	- €
	4	185 €	- €		37 €	35 €
	1/3					37 €
US ASCQ	4	170 €	- €		15 €	15 €
	4	150 €	- €		23 €	25 €
	2	170 €	- €		77 €	75 €
	HCQ	170 €	- €	QF supérieur aux critères	- €	- €
	4	225 €	- €		45 €	45 €
	4	170 €	- €		15 €	15 €
	2	170 €	- €		77 €	75 €
	HCQ	170 €	- €	QF supérieur aux critères	- €	- €
	HCQ	170 €	- €	QF supérieur aux critères	- €	- €
	4	150 €	- €		23 €	25 €
7/10					273 €	275 €

CLUBS	QF	COTISATION ENFANT	AIDE CLUB	Motif	Propositions CF	Décision municipale
VAFF	3	140 €	- €		42 €	40 €
	1/1				42 €	40 €
VARS LM	4	185 €	- €		37 €	35 €
	1/1				37 €	35 €
VBC	2	140 €	- €		35 €	35 €
	2	110 €	- €		55 €	55 €
	2	110 €	- €		55 €	55 €
	3/3				145 €	145 €
VAFF	3	140 €	- €		21 €	20 €
	1/1				21 €	20 €
LES CAVALIERS	2	670 €	35 €		150 €	150 €
	1/1				150 €	150 €
MONTANT TOTAL ATTRIBUÉ					3 473 €	3 470 €

**Domaine 11-(Sport loisirs)-Action 6(soutien au sport de masse)-Activité1(clubs-associations)
aide à la cotisation Adul't sport**

Budget 2026 : **1 500 €**

Nombre de dossiers présentés : **9**

Solde disponible : **1 240 €**

Nombre de dossiers validés : **8**

CLUBS	Quartier	QF	Montant cotisation	Montant aide club	Motif	Propositions CF	Décision municipale
FOS VA	COUSINERIE	RHC	180,00 €	- €	REVENUS SUPERIEURS AUX CRITERES	0 €	0 €
	0/1					0 €	0 €
ANISSA	TRIOLO	3	120,00 €	- €		36 €	35 €
	RESIDENCE	3	120,00 €	- €		36 €	35 €
	COUSINERIE	4	120,00 €	- €		18 €	20 €
	3/3					90 €	90 €
STADE VILLENEUVOIS	CHÂTEAU	1	110,00 €	40,00 €		49 €	50 €
	1/1					49 €	50 €
FOS TENNIS	CHÂTEAU	3	341,00 €	- €		102 €	100 €
	1/1					102 €	100 €
SAMYOGA	COUSINERIE	4	207,00 €	- €		41 €	40 €
	1/1					41 €	40 €
FOS TT	ASCQ	4	130,00 €	- €		26 €	25 €
	1/1					26 €	25 €
LA RAQUETTE	PONT DE BOIS	HC	483,00 €	- €	REVENUS SUPERIEURS AUX CRITERES	0 €	0 €
0/1						0 €	0 €
MONTANT TOTAL ATTRIBUE						308 €	305 €

**AVENANT N° MODIFIANT LES ARTICLES 3 § 3.1
DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT**

Entre :

La Ville de VILLENEUVE D'ASCQ, représentée par son Maire, , habilité en vertu de la délibération VA_DEL2026_ du avril 2026.

et :

L'association

Il a été convenu d'apporter les ajouts suivants aux articles 3 § 3.1 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement signée le 11 avril 2025, en vertu de la délibération n° VA_DEL2025_36 du 1^{er} avril 2025.

ARTICLE 1 – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article est modifié comme suit :

Pour l'exercice 2026, la subvention financière s'élève à €

Par délibération n° VA_DEL2026 du 8 avril 2026 la Ville a souhaité octroyer :

- Une subvention d'un montant de € au titre des bourses aux jeunes

Cette subvention sera versée sur le compte n° – et imputées sur les crédits :

- 65748 – 30 – 5110 pour un montant de €

Toutes les autres clauses restent inchangées.

Fait à Villeneuve d'Ascq le

Pour l'Association,
La Président(e),

Pour la Commune,
Le Maire,